

Travailler sur les arbres avec une échelle

Quiconque travaille sur des arbres avec une échelle doit s'assurer dès une hauteur de chute de 3 mètres.

L'essentiel en bref

- Lorsque on travaille sur une échelle, pour élaguer des arbres par exemple, un assurage à l'aide d'une ceinture à cuissardes ou d'un harnais antichute est nécessaire dès une hauteur de chute de 3 mètres (la hauteur de chute équivaut à la hauteur où l'on se tient).
- Lorsque l'on travaille à mains ou que l'on doit fortement se pencher sur le côté, une protection à l'aide d'une ceinture à cuissardes ou d'un harnais antichute est nécessaire quelle que soit la hauteur de chute.
- L'assurage peut s'effectuer à l'aide d'une corde de maintien réglable ou d'une longe.
- L'assurage par corde directement à l'échelle n'est autorisé que si l'échelle est adaptée et si le haut de l'échelle est attaché à l'arbre.
- Ne pas passer par-dessus le point d'ancrage du dispositif d'assurage. La corde d'assurage ou de maintien doit toujours être tendue.
- Seuls des ceintures à cuissardes ou harnais antichute avec ceinture de maintien au travail normés et contrôlés peuvent être utilisés comme équipement de protection individuelle (EPI) antichute.
- Les travaux sur les échelles ne sont autorisés que si des secours en cas d'urgence sont garantis à tout moment.

Utiliser des échelles en toute sécurité

- N'utiliser que des échelles adaptées comportant par exemple des étriers de sécurité, un pied large (traverse par ex.), des patins antidérapants ou des pointes métalliques.
- Vérifier régulièrement le bon état des échelles.
- Assurer l'échelle contre le risque de glissement, de basculement et de pivotement à l'aide d'un étrier de sécurité ou en l'attachant à l'arbre.

- Les travaux pour lesquels les mesures de sécurité prennent plus de temps que la tâche proprement dite (l'ancrage de câbles par ex.) sont autorisés sans EPI antichute jusqu'à une hauteur de chute de 5 mètres. L'échelle doit être toutefois assurée, par ex. au moyen d'une sangle ou par une deuxième personne.
- Les deux mains doivent être libres pour la montée et la descente de l'échelle, et les outils doivent être assurés contre les chutes (dans un holster par ex.).
- Ne pas jeter les branches coupées sur l'échelle.

S'assurer au préalable que les travaux peuvent être exécutés avec au moyen de méthodes sûres, par exemple avec une perche à élaguer ou une plateforme élévatrice mobile de personne (PEMP).



Echelle avec étriers de sécurité.



Sommet de l'échelle assurée contre l'arbre.

Exécution des travaux

- Le poste de travail doit être sécurisé et signalisé en fonction de la situation avant le début des travaux.
- Les conditions météorologiques telles que vent, pluie, neige et verglas doivent être prises en compte.
- L'état de santé et la stabilité de l'arbre doivent être évalués.
- Une détermination des dangers écrite est nécessaire pour les travaux à hauts risques, par exemple à proximité de lignes électriques.
- Lorsque des tronçonneuses ou des sécateurs électriques sont engagés, la corde d'assurance doit être protégée contre les risques de sectionnement.
- Lors de la coupe, la tronçonneuse doit être tenue des deux mains, y compris pour les tronçonneuses d'élagage.
- La tronçonneuse doit être attachée au harnais au moyen d'un dispositif d'ancrage avec point de rupture.
- Garantir les secours en cas d'urgence:
 - disposer du matériel de sauvetage et de premiers secours
 - connaître les numéros d'appel d'urgence, l'adresse précise ou les coordonnées du site
 - connaître et maîtriser les techniques de sauvetage
 - dans le domaine de l'arboriculture, les prescriptions du service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) s'appliquent.

Formation des collaborateurs

Les travaux avec protection par encordement relèvent des travaux comportant des risques particuliers. Ils ne doivent être exécutés que par des collaborateurs dûment formés.

La formation englobe des connaissances théoriques et pratiques et dure au minimum une journée. Une formation supplémentaire est nécessaire pour les travaux à la tronçonneuse.

Exigences minimales en termes de formation: connaissances en détermination des dangers et en évaluation des risques, connaissance du matériel, évaluation des arbres, positionnement de travail, utilisation d'outils de coupe, travail à proximité de lignes électriques, secours et organisation en cas d'urgence.

Les collaborateurs ayant déjà une expérience des travaux avec protection par encordement ou à la tronçonneuse doivent faire l'objet d'un contrôle de leurs

Normes et prescriptions applicables

OPA	Art. 5 et 8
SN EN 813	Ceintures à cuissardes
SN EN 361	Harnais antichute
SN EN 12492	Casques d'alpiniste
SN EN 1891	Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement
SN EN 354	Longes
SN EN 362	Connecteurs

compétences. En cas de formation complémentaire, la formation doit être consignée.

Equipement de protection individuelle

- Ceintures à cuissardes ou harnais antichute avec ceinture de maintien au travail intégrée
- Casque d'alpiniste ou casque industriel avec jugulaire
- Longes et connecteurs tels que mousquetons, cordes de maintien et de sécurité
- Protection des yeux, gants et chaussures solides
- Vêtements de signalisation à haute visibilité pour les travaux à proximité de voies publiques et d'installations ferroviaires

Un équipement de protection approprié est nécessaire pour les travaux avec une tronçonneuse.



Assurage avec une ceinture à cuissardes et une longe.

Informations complémentaires

- www.suva.ch/epiantichute
- www.suva.ch/cordes
- Support pédagogique «Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement» (www.suva.ch/waswo/88816.f)
- Feuillet «La sécurité en s'encordant» (www.suva.ch/waswo/44002.f)

Autres fiches thématiques:

- Travaux à la tronçonneuse pour activité non forestière (www.suva.ch/waswo/33062.f)
- Travailler en toute sécurité sur les arbres (www.suva.ch/waswo/33071.f)
- Vêtements de signalisation pour les personnes travaillant sur la voie publique www.suva.ch/waswo/33076

Secteur forêt, arts et métiers, tél. 021 310 80 40
holz.gemeinwesen@suva.ch